



CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

L'UNIVERSITE CHADLI BENDJEDID

D'EL TARF

ET

L'ENTREPRISE PUBLIQUE WILAYA

D'AMELIORATION URBAINE ET

NETTOIEMENT WILAYA EL TARF

E.P.W. A.UR.N.ET

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'UNIVERSITE CHADLI BENDJEDID D'EL TARF,

Sise BP76 EL TARF, 36000, représentée par son Recteur, Monsieur Pr. **HADDAD SALIM.**

D'une part,

ET

L'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET,

Sise à coté 1^{er} arrondissement de la police EL TARF, représentée par son Directeur, Monsieur **KHADRI IMED**

D'autre part,

Ci-après dénommés les parties,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

Préambule

- Etant donné la volonté de l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF de s'ouvrir d'avantage à son milieu socio-économique,
- Etant donné la volonté de l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET, de coopérer avec l'université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF,
- Etant donné les échanges d'idées et les volontés réciproques exprimées par les deux parties pour des échanges et de partenariat,
- Etant donné les capacités et les potentialités de formation et de recherche scientifique disponibles au sein de l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF.
- Etant donné les capacités et les potentialités de stage et de visites offertes par les unités de l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET,
- Etant donné les volontés et orientations des diverses autorités pour impliquer d'avantage les Universités et autres Organismes de recherche dans le développement économique durable du pays,

Les responsables de l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF et ceux de l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET, ont convenu et conclu cette convention de coopération.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les domaines et conditions de coopération et d'échanges entre l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF et l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET.

Article 2 – Engagement

Les deux (02) parties, chacune dans son domaine de compétence, s'accordent à déployer tous les moyens dont elles disposent pour la réussite des objectifs de cette convention.

Article 3 – Domaines d'échange et de coopération

Les domaines d'échange et de coopération, exprimés dans cette convention, ne sont pas exhaustifs et peuvent s'élargir à d'autres actions en fonction de l'état d'avancement de la coopération et si le besoin s'en fait ressentir.

Article 4 – Obligations de l'Université

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF s'engage à répondre favorablement à toute demande de recyclage du personnel de l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET.
- L'Université s'engage aussi à mettre en place une formation Post Graduée Spécialisée si l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET exprime le besoin.
- Les contenus et modalités de formation seront définis d'un commun accord.
- Durant son séjour, à l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF, le personnel de l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET est soumis à la discipline et au règlement intérieur et notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité et éventuellement en matière de secret professionnel.

Article 5 – Obligation de l'Entreprise E.P.W. A.UR.N.ET

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET s'engage à répondre favorablement à toute demande de visite de direction ou de parc, exprimée par l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF.
- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET s'engage à répondre favorablement à toute demande de stage au sein de sa direction ou son parc, émanant de l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF.
- Durant les visites ou les stages, l'étudiant de l'Université CHADLI BENDJEDID D'EL TARF est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Entreprise Publique Wilaya D'amélioration Urbaine Et Nettoyement Wilaya EL TARF E.P.W. A.UR.N.ET, notamment en ce qui concerne le secret professionnel.

Article 6 – Modification

Toute modification de la présente convention est soumise à un accord mutuel entre les deux parties. La demande de modification est exprimée par écrit, appuyée par un exposé des motifs, par la partie requérante.

Toute modification acceptée par les deux parties fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes conditions de forme que la présente, et sera considéré partie intégrante de ladite convention.

Article 7 – Résiliation

Les deux parties se réservent le droit de résilier la présente convention à tout moment, moyennant un préavis d'un (01) mois adressé, par écrit.

Article 8 – Contestations Loi Applicable

Tous les litiges et contestations pouvant survenir entre les deux parties quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront réglés à l'amiable.

Article 9 – Devoir de réserve et confidentialité

Chaque partie, en ce qui la concerne, est soumise au devoir de réserve concernant toute information à laquelle elle aurait pu accéder lors de la réalisation de cette convention.

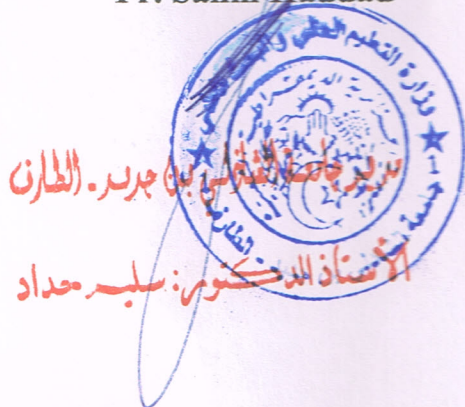
Article 10 – Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur et produira tous ses effets à compter de sa date de signature par les deux parties qui déclarent avoir pris connaissance du contenu de la convention.

Cette convention est établie en quatre (04) exemplaires originaux paraphés, deux (02) copies pour chaque partie.

Fait à EL TARF le 05/06/2022

Pour l'Université CHADLI BENDJEDID
Le Recteur
Pr. Salim Haddad



Pour l'entreprise
Le Directeur
Mr.

